



La Réunion-Mayotte

Orientation économique des zones d'emploi de La Réunion

Des zones d'emploi moins différenciées qu'aux Antilles

La Réunion est découpée en quatre zones d'emploi, une partition du territoire adaptée aux diagnostics économiques locaux. Ces zones sont d'attractivité variable pour les personnes en emploi. Le Nord offre plus d'emplois qu'il ne comprend de personnes en emploi et la plupart des résidents en emploi y travaillent. L'Ouest et le Sud comptent autant d'emplois que d'actifs en emploi, tandis que les personnes en emploi vivant dans l'Est doivent plus souvent qu'ailleurs travailler hors de leur zone d'emploi de résidence.

Les zones d'emploi réunionnaises se démarquent peu les unes des autres en termes d'orientation économique dominante, contrairement à d'autres territoires ultramarins. Néanmoins, l'emploi est un peu plus fréquent dans de grandes unités publiques au Nord, l'Ouest compte un peu plus d'emplois dans le commerce, l'hôtellerie et la restauration, tandis que les zones Est et Sud concentrent davantage d'emplois agricoles.

Sébastien Seguin, Insee

En 2020, un nouveau découpage national de l'ensemble des zones d'emploi actualise celui de 2010. Il repose sur des données du recensement de la population de 2016 et profite d'une refonte méthodologique.

Connaître la structure économique des territoires permet d'adapter localement les politiques publiques. Le découpage en zones d'emploi participe à une meilleure connaissance des dynamiques locales du marché du travail et s'adapte donc mieux aux diagnostics économiques locaux. Chacune des zones d'emploi, ni trop petite (plus grande que la commune), ni trop vaste (plus petite que le département), constitue un territoire sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements trouvent l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Les quatre zones d'emploi réunionnaises sont inchangées

À La Réunion, les quatre zones d'emploi restent inchangées : leurs contours correspondent toujours aux quatre arrondissements de l'île et aux microrégions. Elles sont aussi cohérentes avec les intercommunalités actuelles. Les zones d'emploi Est, Nord et Ouest correspondent respectivement à la Cires, la Cinor et le TCO. La zone d'emploi Sud regroupe quant à elle deux intercommunalités : la CaSud et la Civis.

90 % des personnes en emploi dans le Nord ou le Sud y vivent aussi

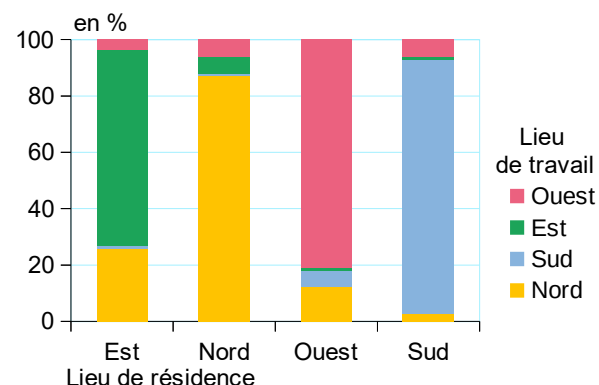
Dans les zones du Nord et du Sud, neuf personnes en emploi sur dix y résident et y travaillent. Le taux de stables y est donc particulièrement élevé (figure 1). Certes, par construction, la part d'actifs en emploi résidant et travaillant dans la même zone est la plus élevée possible. Néanmoins, les zones ne sont pas toutes aussi attractives. Le Nord et le

Sud bénéficient de la forte concentration des emplois dans les grandes agglomérations de Saint-Denis-Sainte-Marie et Saint-Pierre-Le Tampon.

Dans le Nord, le nombre d'emplois est plus élevé que le nombre de personnes en emploi qui y résident. L'Ouest et le Sud comptent autant d'actifs en emploi que d'emplois, ce qui n'est pas le cas de l'Est, dont le développement économique reste moins avancé qu'ailleurs : ses habitants quittent alors plus souvent le territoire, principalement pour aller travailler dans l'agglomération dionysienne (figure 2).

1 Un quart des personnes en emploi vivant dans l'Est travaillent dans le Nord

Lieu d'emploi des personnes en emploi selon leur zone d'emploi de résidence



Champ : personnes en emploi.

Lecture : Sur 100 personnes ayant un emploi qui résident en 2017 dans l'Est, 26 travaillent dans le Nord.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

La Réunion présente un déficit en emplois marchands par rapport à la moyenne nationale. Aussi, moins d'une personne en âge de travailler sur deux est en emploi dans toutes les zones d'emploi de l'île : le taux d'emploi varie de 42 % dans l'Est à 50 % au Nord.

Un emploi tourné vers les grandes entités publiques dans le Nord

Les zones d'emploi réunionnaises se démarquent peu les unes des autres en termes d'orientation économique dominante. C'est très différent d'autres territoires ultramarins spécialisés dans l'agriculture (Nord de la Guadeloupe, Marie-Galante et Nord de la Martinique) ou à forte orientation touristique (Sud de la Martinique).

Le Nord est néanmoins marqué par une part importante de l'emploi concentré dans de grandes entités, principalement publiques de 250 salariés ou plus. C'est à Saint-Denis que sont localisés l'essentiel des effectifs de l'Université et du Rectorat et les collectivités territoriales qui emploient le plus de salariés (Région, Département, commune de Saint-Denis).

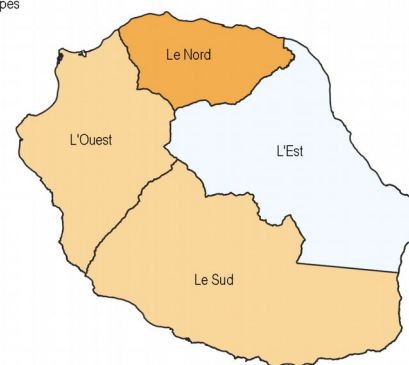
Les quatre zones de l'île ont pour spécificité une surreprésentation de l'emploi dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (figure 3). *A contrario*, l'industrie et plus largement l'économie productive est moins représentée qu'en moyenne nationale.

À l'Ouest, la proportion d'emplois dans l'industrie et les secteurs du commerce, de l'hébergement et de la restauration est un peu plus élevée qu'ailleurs, en lien avec la présence du complexe industrialoportuaire et les activités touristiques, principalement balnéaires. L'agriculture est un peu plus présente dans l'Est et dans le Sud. ■

2 120 emplois pour 100 actifs occupés au Nord

Nombre d'emplois par actif occupé résidant dans la zone en 2017

Nombre d'emplois par actifs occupés

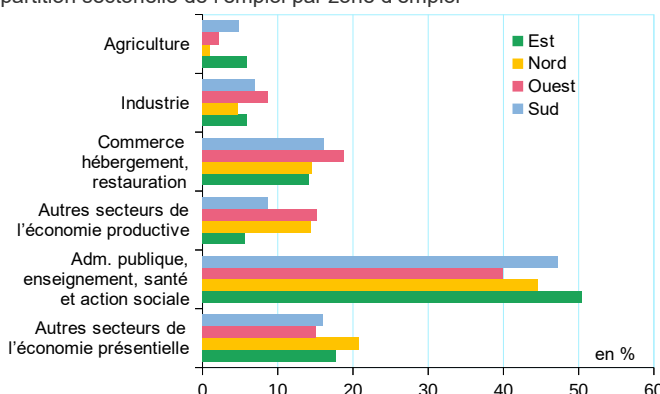


© IGN - Insee 2020

Source : Insee, recensement de la population 2017.

3 L'emploi dans le commerce, l'hôtellerie et la restauration culmine dans l'Ouest

Répartition sectorielle de l'emploi par zone d'emploi



Source : Insee, recensement de la population 2017.

Source

Cette étude s'appuie sur les exploitations principale et complémentaire du recensement de la population 2017.

Méthodes - La nouvelle méthode de constitution des zones d'emploi

Les zones d'emploi forment un découpage de l'ensemble du territoire français depuis 1984. Construite à partir des déplacements domicile-travail, une zone d'emploi est un ensemble de communes sur lequel la plupart des actifs résident et travaillent. Ce zonage d'étude est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de l'économie locale. En 2020, l'Insee et la direction statistique du Ministère en charge du travail et de l'emploi (Dares) ont révisé ce zonage en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat, permettant de comparer plus facilement les pays européens. Un autre objectif de cette refonte est d'homogénéiser la méthode sur le territoire. Contrairement aux zones d'emploi de 2010, construites région par région, les zones d'emploi de 2020 sont issues de paramètres nationaux. Seules quelques régions font exception : les DOM et la Corse en raison de leur particularité géographique, qui suppose des déplacements domicile-travail limités, et l'Île-de-France qui a fait l'objet d'un traitement différent pour tenir compte de la très forte polarisation des flux vers Paris.

La méthode repose sur un procédé itératif basé sur l'analyse des déplacements domicile-travail entre les différentes zones. À chaque étape, des communes (ou groupes de communes agrégées précédemment) sont agrégées en fonction des échanges domicile-travail. Un des intérêts de cet algorithme est qu'il prend à la fois en compte les flux sortants et entrants d'une zone, si bien que certaines communes qui peuvent sembler dépendantes d'un pôle en matière d'emplois, peuvent se voir affectées à une autre zone parce que beaucoup d'actifs viennent y travailler. Un ensemble de communes agrégées constitue une zone d'emploi dès lors qu'elle satisfait à des critères de taille (nombre d'emplois) et de stabilité (part élevée d'actifs travaillant et résidant dans la zone).

Définitions

Le **taux de stables** rapporte le nombre d'actifs habitant et travaillant dans une zone, au nombre total d'actifs occupés de la zone.

L'**économie présentielle** recouvre les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, résidents ou touristes. L'**économie productive** recouvre les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. Dans cette étude, les secteurs de l'agriculture et de l'administration, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale sont exclus de ces deux sphères.

Insee La Réunion - Mayotte
Parc technologique de Saint-Denis
10 rue Demarne - CS 72011
97443 SAINT-DENIS CEDEX 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédaction en chef :
Julie Boé

ISSN : 2275- 4334 (version imprimée)
ISSN : 2272- 7760 (version en ligne)

© Insee 2020

Pour en savoir plus :

- Levy D.(Insee), Dubois M, Lefebvre M.(Dares), « L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales », *Insee Première* n°1814 ; septembre 2020 ;
- Besson L., Touzet C., « Encore plus à l'est et dans le sud, le dynamisme démographique stimule l'emploi à La Réunion - Évolutions de l'emploi entre 2006 et 2016 et déplacements domicile-travail par EPCI », *Insee Flash Réunion* n° 160, septembre 2019 ;
- Bourgeois J, Fleuret A., Paillole P., « L'économie réunionnaise – Un secteur marchand moins développé qu'en province », *Insee Analyses Réunion* n° 32, juin 2018.

